



## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **02 FEVRIER 2026**  
Délibération n° **DEL-2026-0026**

### Candidature à l'appel à projets du FEDER « Encourager la résilience des territoires et la protection des populations face aux risques naturels »

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 55  
Pouvoirs : 12  
Absents : 0  
Excusés : 19  
Pour : 67  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le

**04 FEV. 2026**

et publié le

**04 FEV. 2026**

Secrétaire de séance :

Le lundi 2 février 2026 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 27 janvier 2026.

Présents : Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Dominique BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Isabelle CURT, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Cécile ROBIN, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Youcef TABET, Annie TANI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Cédric ARMANET à Cécile ROBIN, Zakia BENZEGHIBA à Christophe SUSZYLO, Jean-François CLAPPAZ à Anne-Françoise BESSON, Cécile CONRY à François BERNIGAUD, Brigitte DULONG à Patrick BEAU, Pierre FORTE à Henri BAILE, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Sylvie LARGE à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Myriam SIMONAZZI à Clara MONTEIL, Martine VENTURINI à Annick GUICHARD

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.*

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement,  
Vu le Document de Mise en Œuvre du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) de la Région Auvergne-Rhône Alpes,

Le Président rappelle que la communauté de communes Le Grésivaudan est engagée depuis 2023 dans une démarche structurée de montée en compétence en matière de gestion des risques majeurs et de gestion de crise, à travers notamment le projet d'élaboration d'un Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS). Cette dynamique est par ailleurs complétée par plusieurs actions de sensibilisation à destination des agents, des élus et du public, contribuant à l'acculturation progressive de notre territoire sur les enjeux liés aux risques majeurs. Cette stratégie s'inscrit pleinement dans les orientations portées à l'échelle nationale, et européenne, en matière d'adaptation au changement climatique, de prévention des risques et de renforcement de la résilience des territoires.

Le Grésivaudan s'est entouré à cette fin de partenaires reconnus pour l'accompagner dans cette démarche : en premier lieu l'Institut des Risques Majeurs (expertises-formations-exercices sur la gestion de crise), mais également l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (avec l'expertise reconnue du Rapport Annuel sur les Risques et la Résilience), le Pôle de compétitivité SAFE (technologies innovantes pour l'aide à la décision en situation de crise) et le Pôle Alpin des Risques Naturels (Journées annuelles autour de la Gestion intégrée des risques naturels dans les Alpes).

Plusieurs projets ont ainsi été lancés depuis trois ans :

- Etude de pré-cadrage du PICS (diagnostic et concertation avec les 43 communes),
- Réalisation des premiers Plans d'Organisation et de Mise en Sécurité des Etablissements recevant du public de la communauté de communes,
- Cartographie des risques du territoire,
- Affichage des risques dans les Etablissements Recevant du Public de la communauté de communes,
- Ateliers de sensibilisation,
- Lancement du réseau Risques et Crises à destination des communes, via la plateforme partagée Interstis.

Cette stratégie de prévention des risques et de résilience est portée dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial 2025-2030 de la communauté de communes au travers de la fiche actions 7.4 « S'organiser et répondre aux risques majeurs en cours et à venir ». Elle est également inscrite dans le projet de territoire du Grésivaudan (2024).

L'Union Européenne, à travers le Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), encourage la mise en œuvre de projets structurants sur les thématiques de la prévention des risques et de la résilience territoriale. Un appel à projets vise ainsi à accompagner les collectivités du massif alpin dans le déploiement de programmes pluriannuels intégrés, fondés sur une approche à la fois multirisque et multi-acteurs.

L'appel à projets poursuit notamment les objectifs suivants :

- Le développement de démarches locales de gestion intégrée des risques naturels,

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

- Le soutien aux actions interrégionales d'animation, de sensibilisation et de mise en réseau en faveur d'une meilleure gestion des risques naturels,
- L'appui aux projets de recherche appliquée et aux partenariats visant l'amélioration des connaissances, des techniques et des organisations.

Dans ce cadre, et afin d'assurer la pérennité et la montée en compétence de la communauté de communes en matière de gestion des risques majeurs et de gestion de crise, le Grésivaudan souhaite inscrire ses actions dans un cadre de financement pluriannuel structurant, en cohérence avec les priorités européennes portées par le programme FEDER. Le Grésivaudan prévoit de répondre à l'appel à projets européen et de solliciter une participation financière à hauteur de 60 % au titre du FEDER, et de 20 % complémentaires au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT).

Ce dispositif pluriannuel autorise la prise en compte rétroactive des dépenses et des opérations pourront être engagées et payées jusqu'au 31 décembre 2029, offrant un cadre financier pluriannuel sécurisé pour le déploiement de la démarche.

Sur cette base, le plan de financement prévisionnel a été établi sur la période 2024-2029 :

	Montant total	Subvention demandée au FEDER jusqu'à 60%	Subvention demandée au FNADT jusqu'à 20%	Autofinance-ment jusqu'à 20%
Dépenses prévisionnelles d'investissement	20 000 € TTC	12 000 € TTC	4 000 € TTC	4 000 € TTC
Dépenses prévisionnelles de fonctionnement	587 265 € TTC	286 648 € TTC	96 701 € TTC	203 915 € TTC
Total	607 265 € TTC	298 648 € TTC	100 701 € TTC	207 915 € TTC

Le programme soumis à l'appel à projets couvrira l'ensemble des actions structurantes portées par Le Grésivaudan en matière de prévention et de gestion des risques majeurs. Il intégrera notamment :

- la réalisation du PICs et de ses outils associés,
- l'acquisition de la solution technologique développée dans le cadre de l'expérimentation « Territoires résilients » portée par le pôle SAFE sous l'égide du Secrétariat Général à la Défense et à la Sécurité Nationale,
- l'organisation d'exercices de gestion de crise,
- la conduite d'actions de sensibilisation, d'animation sur la culture du risque et de réduction de la vulnérabilité,
- ainsi que les dépenses de personnel liées à la mission « risques majeurs et gestion de crise ».

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

L'appel à projets sera ouvert en février 2026 et permettra à la communauté de communes de consolider sa démarche dans la durée.

Ainsi Monsieur le Président, propose au Conseil communautaire :

- D'approuver la démarche de réponse à l'appel à projets du FEDER sur la base des actions et du plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus,
- De l'autoriser à signer tous les documents concernant cette démarche.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.  
Au registre ont signé tous les membres présents.  
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 02 FEV. 2026

Le Président,  
Henri BAILE

